

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six octobre à 19 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation** : 20 octobre 2021

**Présents** : Frédérique THIENNOT- Alain ROCHET – Xavier FAURE – Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON – Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA – Michel RAULET – Martine GUILLAUME - Jean-Christophe CID – Sandrine AUDIBERT – Henri UNINSKI - Audrey ABADIE – Patrice SANGARNE – Annabelle CUMENGES- Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Alain DAL PONTE – Gérard LEGRAND – Anne LEBEAU – Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN – Daniel MEMAIN – Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

**Procurations** : Maryline DOUSSAT-VITAL à Xavier FAURE – Jean-Luc LUPIERI à Cécile POUCHELON – Françoise PANCALDI à Pauline QUINTANILHA – Carine MENDEZ à Jean-Christophe CID – André TRIGANO à Gérard LEGRAND – Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL-VIGNOLES.

**Secrétaire de séance** : Pauline QUINTANILHA

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2021

## I – POLITIQUE DE LA VILLE

### 1-1. Adoption de la charte de démocratie locale

Le Conseil a approuvé la charte de démocratie locale de Pamiers qui énonce les valeurs et enjeux partagés autour de la mise en œuvre de la participation citoyenne et les décline de manière concrète.

**3 ABSTENTIONS**

## II - URBANISME ET STRATEGIE FONCIERE

### 2-1. Avenant à la convention pré-opérationnelle tripartite : Etablissement Public Foncier d'Occitanie, Communauté de Communes des Portes d'Ariège-Pyrénées (CCPAP), Ville de Pamiers

Le Conseil a approuvé le projet d'avenant à la convention pré-opérationnelle tripartite entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO), la Communauté de Communes de Portes d'Ariège-Pyrénées (CCPAP) et la Commune de Pamiers, visant l'intégration au périmètre d'action de l'EPFO de plusieurs terrains nus sis rue Eugène Duprat.

**3 ABSTENTIONS**

### 2-2. Déclassement d'une emprise du domaine public municipal sise Gabrielat

Le Conseil a approuvé le déclassement du terrain nu municipal d'une superficie d'environ 354 m<sup>2</sup> issu des parcelles cadastrées section YC n° 69 et 77, sis Gabrielat à Pamiers en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune.

**UNANIMITE**

### 2-3. Cession d'un terrain nu sis Gabrielat au profit de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège-Pyrénées

Le Conseil a approuvé la cession d'un terrain nu sis lieu-dit Gabrielat à Pamiers d'une superficie d'environ 354 m<sup>2</sup> issu des parcelles cadastrées section YC n° 69 et 77 au profit de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège-Pyrénées au prix de 1 € non recouvrable.

**UNANIMITE**

### 2-4. Cession d'une maison et jardin attenant sis 21 avenue du Jeu du Mail au profit des conjoints Philippe GARDEL

Le Conseil a approuvé la cession d'une maison et jardin attenant sis 21 avenue du jeu du Mail à Pamiers (09100), cadastrés section H numéros 754 en partie et 755 en partie, libre de toute location et de toute occupation, au profit de Monsieur Philippe GARDEL, domicilié 21 rue d'Emparis à Pamiers (09100), seul ou avec tout indivisaire de son choix, au prix de 20.000,00 € aux conditions suivantes :

- engagement de l'acquéreur à rénover le bien ;
- engagement de l'acquéreur à occuper le bien en tant que résidence principale pendant dix (10) ans – sauf cas de force majeure, professionnel, personnel ;
- paiement du prix à terme avec modalités suivantes : paiement par annuité de 2.000,00 € par an sans intérêt.

**9 ABSTENTIONS**

## **2-5. Acquisition d'un terrain nu sis impasse des Maurens – Elargissement de la voie publique**

Le Conseil a approuvé l'acquisition d'un terrain nu sis 5 impasse des Maurens à Pamiers (09100), d'une surface d'environ 90 m<sup>2</sup>, prélevé sur la parcelle cadastrée section AE numéro 36, appartenant à Madame Daisy DOUMENC, domiciliée résidence Mermoz – appartement B 71 – rue Jean Mermoz à Pamiers (09100), au prix de 2.000,00 €

**UNANIMITE**

## **III - TRAVAUX / DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **3-1. Aménagement urbain de la place des Trois Pigeons – Tranche 1 – Demande de subvention**

Le Conseil a validé le plan de financement de l'opération dénommée « aménagement urbain de la place des Trois Pigeons » pour un montant total de 182.000 € et les demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR) pour un montant de 78.260 €, auprès de la Région dans le cadre du dispositif « aménagement et qualification des espaces publics » pour un montant de 30.106 € et auprès du Conseil Département de l'Ariège dans le cadre du dispositif aménagement urbains « embellissement » (reconquête des centres bourgs) pour un montant de 36.400 €

**3 ABSTENTIONS**

### **3-2. Travaux d'éclairage public – place des Trois Pigeons**

Le Conseil a approuvé la demande au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège (SDE09) pour la réalisation des travaux d'éclairage public place des Trois Pigeons pour un montant de 33.300 €

**UNANIMITE**

### **3-3. Sécurisation pont de Roquefixade – Demande de subvention DSIL 2022**

Le Conseil a approuvé le plan de financement et de réalisation du programme dénommé « sécurisation du pont de Roquefixade » pour un montant de travaux de 106.614 € et la demande de subvention auprès de l'Etat (DSIL 2022) pour un montant de 85.291,20 €

**UNANIMITE**

### **3-4. Renouvellement appareils de type globes chemin des Acacias – Impasse de Pic – Impasse Devant le Fort – Impasse Blaise Pascal – Impasse des Cèdres**

Le Conseil a approuvé la demande au SDE09 pour la réalisation des travaux de renouvellement de 35 appareils de type globes situés chemin des Acacias, impasse de Pic, impasse Devant le Fort, impasse Henri Fabre, Impasse Blaise Pascal et Impasse des Cèdres pour un montant de 26.000 €

**UNANIMITE**

## **IV - COMMANDE PUBLIQUE**

### **4-1. Projet de création d'un tiers-lieu dans l'immeuble « la Providence » - Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre**

Le Conseil a approuvé le lancement d'un marché public selon la technique d'achat du concours restreint concernant le projet de création d'un tiers lieu dans l'immeuble « La Providence ».

**9 ABSTENTIONS**

### **4-2. Validation phase avant-projet définitif (APD) – Projet ANRU : Ile aux enfants - création d'une école maternelle et d'un jardin public paysager**

Le Conseil a validé l'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre OECO architectes – mandataire avec un coût prévisionnel de travaux au stade APD de 4.550.000 € HT.

**UNANIMITE**

## **V - AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE JEUNESSE**

### **5-1. Mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » sur la commune de Pamiers**

Le Conseil a approuvé la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » pour l'année scolaire 2021-2022

**UNANIMITE**

### **5-2. Politique éducative locale - Convention de partenariat établie entre le conseil départemental de l'Ariège et la commune de Pamiers**

Le Conseil a approuvé la signature de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Ariège qui a accordé à la Ville de Pamiers une subvention de 24.000 € avec possibilité d'un complément de subvention d'un montant de 6.000 € étudié au cas par cas au regard de l'activité réelle des structures de loisirs.

**UNANIMITE**

## VI - RESSOURCES HUMAINES

### 6-1. Création de postes pour l'adaptation des services publics

Le Conseil a approuvé la création de 20 emplois au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 tels que définis ci-dessous :

- 5 emplois d'adjoints administratifs principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux catégorie C, filière administrative,
- 1 emploi d'assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) relevant du cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation, catégorie B, filière culturelle,
- 1 emploi d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) relevant du cadre d'emplois des Assistants territoriaux de conservation, catégorie B, filière culturelle,
- 1 emploi Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (20/20<sup>ème</sup>) relevant du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique, catégorie B, filière culturelle,
- 1 emploi d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, catégorie B, filière animation,
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, catégorie C, filière animation,
- 3 emplois d'adjoints d'animations principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, catégorie C, filière animation,
- 1 emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (24h50/35<sup>ème</sup>) relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, catégorie C, filière animation,
- 1 emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (18/35<sup>ème</sup>) relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, catégorie C, filière animation,
- 1 emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, catégorie B, filière technique,
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, catégorie C, filière technique,
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C, filière technique,
- 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C, filière technique,
- 1 emploi de Chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) relevant du cadre d'emplois des Chefs de service de Police Municipale, catégorie B, filière Police municipale.

### 6 ABSTENTIONS

## VII- DECISIONS MUNICIPALES

### 7-1. Décisions municipales

Le Conseil a approuvé les décisions municipales n° 21-051 à 21-057 ci-après :

<b>21-051</b>	Convention d'occupation d'un local commercial 31 rue Gabriel Péri - JOUETYDO
<b>21-052</b>	1000 TIROIRS - La Providence - 25 rue Gabriel Péri
<b>21-053</b>	Inspection académique – Maison de Services au Public - 5 rue de la Maternité - avenant 1
<b>21-054</b>	Délégation du droit de préemption au profit de l'EPF Occitanie en vue de la préemption de l'immeuble sis 35 rue des Jacobins à Pamiers
<b>21-055</b>	Délégation du droit de préemption au profit de l'EPF Occitanie en vue de la préemption des immeubles sis 29 et 33 rue des Jacobins à Pamiers
<b>21-056</b>	Mme AYAD c/ville de Pamiers (Prime de Fin d'Année et renouvellement du CDD) Dossier 21052015
<b>21-057</b>	Action en justice Ville de Pamiers c/ Radia AYAD dans le cadre d'une procédure de citation directe devant le tribunal correctionnel de Foix

### LE CONSEIL A PRIS ACTE